225C1242
FR0013429404-DIV17

18 juillet 2025

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

GROUPE TERA

(Euronext Growth Paris)

Le 18 juillet 2025, la société GROUPE TERA a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de rachat de ses propres actions qu'elle envisage de déposer[1].

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres GROUPE TERA sont applicables.

[1] Cf. notamment communiqué diffusé le 18 juillet 2025 par la société GROUPE TERA.